

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**Informations sur le produit**Nom du produit : **BOUILLIE BORDELAISE MACC-80 JARDINS**

Utilisation : Fongicide

OXADIS

Société

: ZI de Tharabie - 65 rue de Luzais - BP.37

38 291 SAINT QUENTIN FALLAVIER Cedex FRANCE

Tel 04 74 82 10 10 Fax 04 74 82 10 10

Mail : xavier.bequet@oxadis.com

Numéro de téléphone

: Centre anti-poison de Paris : 01 40 05 48 48

Téléphone INRS

: 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Risque de lésions oculaires graves.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Poudre mouillable (WP)

Cuivre du sulfate 20 %

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-EINECS	Classification		Concentration
Sulfate de cuivre neutralisé à la chaux (Bouillie Bordelaise)	8011-63-0		Xn N	R20 R41 R50/53	75,5 %

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Mettre la victime à l'air libre.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin



spécialiste.

Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.
Ne PAS faire vomir.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Sable
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction non-appropriés : Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle.
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Autres informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes de nettoyage : Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

manipulation sans danger Équipement de protection individuel, voir section 8.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver dans l'emballage d'origine.
Conserver à l'abri de l'humidité

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : Masque à poussière efficace.

Protection des mains : Gants en nitrile

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme : poudre

Couleur : bleu

Données de sécurité

pH : env. 7 Note: (en solution aqueuse)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 rat Dose: > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 rat Dose: > 4,04 mg/l, 4 h Remarques: Concentration maximale que l'on puisse obtenir techniquement
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	: DL50 lapin Dose: > 2.000 mg/kg
Irritation de la peau	: lapin Résultat: Pas d'irritation de la peau
Irritation des yeux	: lapin Résultat: Irritation des yeux
Sensibilisation	: Cochon d'Inde Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information écologique supplémentaire	: Nous n'avons pas de données quantitatives concernant les effets écologiques de ce produit.
---------------------------------------	--

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION



Produit	: Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.
Emballages contaminés	: Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID**

Numéro ONU	:	3077
Description des marchandises	:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Sulfate de cuivre neutralisé à la chaux (Bouillie Bordelaise))
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
IMDG		
Numéro ONU	:	3077
Description des marchandises	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE SOLID, N.O.S. (Sulfate de cuivre neutralisé à la chaux (Bouillie Bordelaise))
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
ICAO/IATA		
Numéro ONU	:	3077
Description des marchandises	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE SOLID, N.O.S. (Sulfate de cuivre neutralisé à la chaux (Bouillie Bordelaise))
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage France (décision d'autorisation de mise sur le marché):

Symbole(s)	:	 Xi	Irritant
	:	 N	Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) R	:	R41 R50/53	Risque de lésions oculaires graves. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	:	S 2 S13 S20/21 S26 S39 S46 S49	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Conserver uniquement dans le récipient



S60 d'origine.
Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 Éviter le rejet dans l'environnement.
Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Autres informations : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

Législation nationale

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 1172

16. AUTRES DONNÉES**Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3**

R20 Nocif par inhalation.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.